

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# EXTRAIT DU REGISTRE

# des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000541

## Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D – 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champagney: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

<u>Etaient absents</u>: Auxon-Dessous: Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Besançon: Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure: Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Morre: Gérard VALLET Pirey: Jacques COINTET Pouilley les Vignes: Jean- Michel FAIVRE Serre les Sapins: Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants: F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires: P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

Objet : ZAC des Marnières : marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC/lancement d'un appel d'offres

1/3

# ZAC des Marnières : marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC/lancement d'un appel d'offres

# Rapporteur: M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

	Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008:	47 848,56 €
Imputation: 20.90	Montant 2008 de l'opération : 47 840,00 €	
	Solde :	8,56 €

#### Résumé:

Afin d'assister le Grand Besançon dans le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières, il est proposé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un prestataire extérieur. Ce prestataire accompagnera le Grand Besançon dans l'analyse juridique, financière et technique de l'ensemble des pièces fournies par le concessionnaire de la ZAC.

#### I. Eléments de contexte

Suite à la délibération en date du 26 avril 2002 par laquelle le Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire la Zone d'Activités des Marnières, diverses études préalables ont été réalisées et ont abouti en mars 2006 à l'approbation du dossier de création de cette ZAC.

Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil Communautaire a décidé de confier la réalisation de cette ZAC à un aménageur concessionnaire privé. Conformément aux articles L.300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme, la procédure de choix de ce concessionnaire a été lancée courant 2007 et aboutit aujourd'hui. Le Grand Besançon a été accompagné dans ces étapes par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, dont la mission prendra fin avec la signature du traité.

Afin d'assurer le suivi de la concession d'aménagement et de la réalisation de la ZAC, dont la durée prévisionnelle est de 6 à 8 ans, il est proposé de se faire assister par un prestataire extérieur qui aura en charge une nouvelle mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

#### II. Objet de la mission

Le prestataire retenu aura plus particulièrement en charge d'assister le Grand Besançon dans l'analyse technique, juridique et financière des différents documents remis par le concessionnaire tout au long de la durée de la concession d'aménagement.

2/3

#### III. Modalités de dévolution du marché

En application des articles 57 à 59 du code des marchés publics, cette consultation sera réalisée selon une procédure d'appel d'offres.

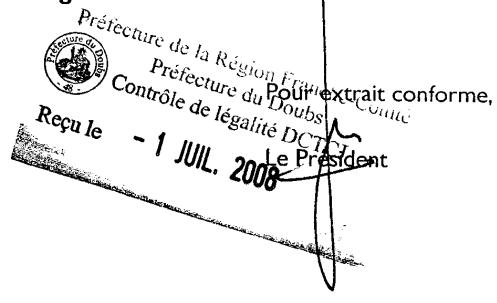
#### Ce marché sera traité en 2 parties :

Une partie à pris global et forfaitaire dont le montant est estimé à environ 40 000 € HT.

Une seconde partie à prix unitaire pour des besoins spécifiques de l'opération , il s'agit d'un marché à bons de commande dont le montant annuel maximum est estimé à 30 000 € HT

## A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.



#### Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du mercredi 25 juin 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3